

Questions orales

M. Trudeau: Madame le Président, je crois que la preuve sera faite que je ne siège pas à ce comité et que je n'ai nullement influencé celui-ci dans un sens ou dans l'autre . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: J'entends beaucoup de manifestations de doute de l'autre côté. J'aimerais que si un député possède ne serait-ce que l'ombre d'une preuve que j'ai témoigné ma préférence à quelque membre du comité, j'aimerais qu'il se lève et qu'il me contredise.

M. Clark: Madame le Président, le premier ministre a indiqué que c'était le comité qui avait décidé. Chacun sait, que ce soient les députés ou les citoyens canadiens, que le parti a décidé de s'opposer à la transmission radiodiffusée et télévisée des séances du comité.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Permettez-moi de poser une autre question au premier ministre. Pourrait-il nous dire à quelle date lui-même, le leader du gouvernement, le ministre de la Justice ou n'importe quel autre ministre a eu le premier connaissance du contenu de la lettre adressée au député libéral de Don Valley-Est, président du comité spécial des invalides et des handicapés et datée du 13 août dernier. A quelle date, dis-je, un membre du gouvernement a-t-il eu connaissance le premier du contenu de cette lettre?

M. Trudeau: Madame le Président, le chef de l'opposition précise dans son entrée en matière que le parti libéral a décidé, à défaut de moi. Je ne vois pas comment le chef de l'opposition peut tirer cette conclusion, dès l'instant où je déclare ici même que je n'ai pas pris la décision et encore moins le cabinet. Les membres du comité sont libres, bien entendu, d'exprimer leurs préférences. Je tiens toutefois à rappeler au chef de l'opposition et à tous les députés de l'opposition, que c'est un gouvernement du parti libéral après, je dirai, des années pendant lesquelles les conservateurs se sont fait tirer les oreilles, qui a pris l'initiative de faire téléviser les débats de la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Quelle date avez-vous dit . . .

M. Trudeau: Quant à . . .

Mme le Président: A l'ordre, je vous prie.

M. Clark: J'allais rappeler ma question au premier ministre, mais peut-être qu'il va y répondre. Ce que je veux savoir, c'est . . .

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Deux personnes ne peuvent avoir la parole en même temps.

Une voix: Asseyez-vous.

Mme le Président: Le très honorable premier ministre avait-il quelque chose à ajouter à cette réponse?

M. Trudeau: Oui, madame le Président, mais s'il préfère . . .

Mme le Président: J'accorde donc la parole au chef de l'opposition.

M. Clark: Ma question au premier ministre est la suivante: à quelle date le premier ministre ou tout autre ministre a-t-il pris connaissance pour la première fois de la teneur de la lettre datée du 13 août 1980 et adressée au président du comité spécial de la Chambre des invalides et des handicapés, le député Libéral de Don Valley-Est?

M. Trudeau: Madame le Président, je ne peux pas répondre au nom de tous les ministres, mais je peux être très précis en ce qui me concerne. C'était exactement à 2 h 20, le 6 novembre 1980.

LE COMITÉ SPÉCIAL MIXTE—LA PRÉSENTATION D'UN RAPPORT PROVISOIRE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jake Epp (Provencher): Madame le Président, j'aimerais poser une question au président du Conseil privé et lui signaler que l'accès à ce comité est interdit à la presse tout entière: ni la télévision ni la radio n'y ont accès, mais ce qui est plus important encore, les Canadiens sont ainsi privés de la possibilité de suivre les délibérations de ce comité.

Le 29 octobre 1980, à la page 4214 du *hansard*, en réponse à ma question au sujet des travaux du comité, le président du Conseil privé a déclaré:

. . . que nous ne pouvons décider à la Chambre d'aucune question de procédure qui concerne le comité, à moins de recevoir un rapport des comités.

J'aimerais demander au ministre si, d'après lui, le fait de présenter un rapport provisoire demandant la permission à la Chambre de diffuser les travaux du comité à la télévision et à la radio aurait en soi mis fin à l'existence du comité mixte?

[Français]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, la question renferme deux vices. Premièrement, elle est hypothétique, deuxièmement, elle demande une opinion. Je me demande de quelle façon je pourrais répondre à quelque chose d'aussi irrégulier.

[Traduction]

M. Epp: Madame le Président, une question supplémentaire à l'intention du président du Conseil privé. Il ne s'agit pas ici d'une hypothèse. La question a été soulevée et elle influencerait manifestement les travaux du comité. A cause de cette interprétation, j'aimerais citer la 5^e édition de *Beauchesne*, commentaire 591(2), qu'on trouve à la page 197:

Un comité spécial cesse d'exister dès qu'il a présenté son dernier rapport à la Chambre.

Ma question a trait à un rapport provisoire. Si un rapport avait été déposé à la Chambre, le gouvernement aurait-il effectivement ordonné à ses députés de voter contre parce que le comité aurait été aboli?